



Mécanisation



Maîtrise des charges de mécanisation : la traction en question !

L'Observatoire des Charges de MECAnisation (OCME-CA) existe depuis 1995 et donne des références sur la répartition et l'évolution des charges pour 11 cas-types représentant les exploitations de Bourgogne et Franche-Comté.

Tous systèmes confondus, la traction apparaît constamment comme le premier poste de charges. En moyenne, elle représente plus de 30 % des charges totales liées à la mécanisation. Cette proportion est restée stable mais a progressé de près de 20 % en valeur entre 2005 et 2017, accompagnant une augmentation générale des charges de mécanisation.

Une mise à jour partielle du référentiel en 2017 montre que ce constat peut être encore plus sévère. Depuis 2005, les charges de mécanisation des exploitations de grandes cultures et haut potentiel ont augmenté de 50 % ; le ratio « charges de mécanisation / produit brut » s'est dégradé passant de 17,5 à 22,3 %. Le poste traction a augmenté de 38 % !

Alors que plusieurs enquêtes auprès des agriculteurs soulignent la méconnaissance des coûts de traction, la Fédération des CUMA de Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec les fédérations Grand Est, Haute-de-France, Ile-de-France et Centre Val de Loire et les chambres d'agriculture de Côte d'Or et de l'Yonne, diffuse les premiers résultats du travail initié sur l'efficacité de la traction en commun.



Le tracteur de tête : quelle valorisation pour la forte puissance ?

L'étude conduite en 2017-2018 concerne le « tracteur de tête » (entre 170 et 250 ch). Sur les exploitations, ce tracteur répond aux besoins en forte puissance exigée par des travaux souvent à caractéristiques

saisonniers et ponctuels comme l'implantation des cultures (travail du sol), le transport ou la récolte. Il est majoritairement en propriété ; la mise en commun ou la délégation des travaux exigeants en puissance de traction à un prestataire restent rares. Ces constats conduisent à s'interroger sur la valorisation de la forte puissance sur les exploitations.

Deux échantillons de données ont été comparés : les résultats comptables 2016 / 2017 de 134 tracteurs de CUMA de l'Est de la France et les résultats d'enquêtes de 39 tracteurs en 100 % propriété d'exploitations individuelles ou sociétaires du même secteur.

Effectifs	Investissement en CUMA			Investissement en 100 % propriété		
	134 tracteurs	50 % de l'effectif entre et		39 tracteurs	50 % de l'effectif entre et	
	moyenne			moyenne		
Puissance	200 ch	180	210	203 ch	180	231
Age du parc	3,2 ans	1,0	5,0	5,8 ans	3,5	8,5
	2 129 h	656	3 280	2 939 h	1 575	4 025
Prix d'achat récent (2016)	112 990 €	92 443	133 375	114 935 €	99 975	124 007
	556 € / ch	501	636	568 € / ch	526	617
Utilisation annuelle	656 h	506	807	511 h	425	600

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les résultats montrent des valeurs comparables pour la puissance moteur et le prix d'achat récent (+ 3 ch de puissance moteur et +12 € / ch de capital immobilisé pour les tracteurs en 100 % propriété). En revanche, les tracteurs de CUMA sont plus récents (3,2 ans en moyenne contre 5,8 ans) et renouvelés régulièrement (5 ans en moyenne). Ils sont aussi plus utilisés (656 h / an en moyenne contre 511 h / an). L'investissement partagé en CUMA permet d'accroître de 30 % le volume annuel d'activité et de mieux valoriser la forte puissance.

Pour quel coût horaire ?

Dans ces conditions, le coût d'utilisation des tracteurs de CUMA s'élève à 24,4 € / h. Ce tarif constitue une référence car il ne bouge pas durant les 5 années d'utilisation de la machine. Le renouvellement rapide et la souscription à un contrat de maintenance ont pour but d'éviter toute mauvaise surprise.

Répartition des charges

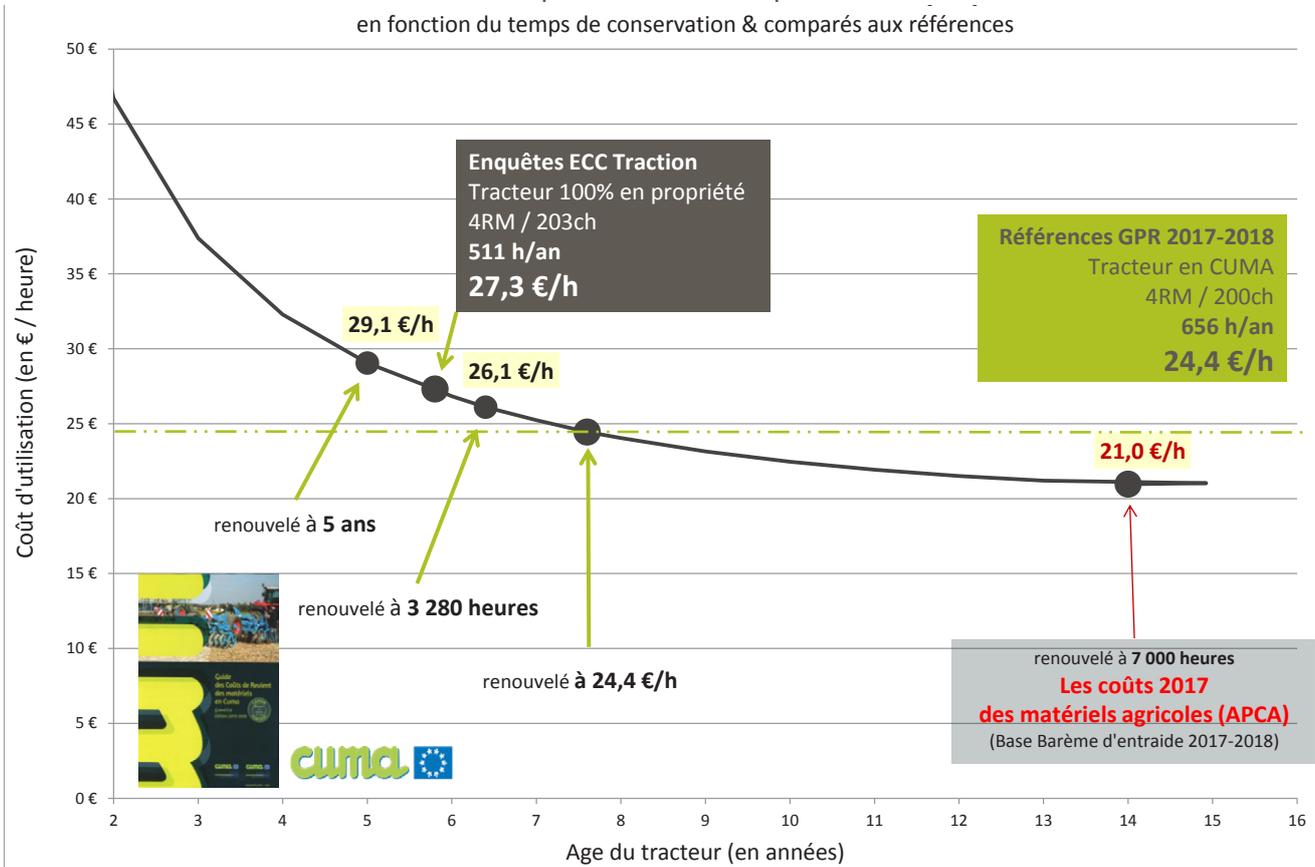
	Investissement en CUMA			Investissement en 100 % propriété		
	moyenne	50 % de l'effectif entre et		moyenne	50 % de l'effectif entre et	
Dépréciation	17,5 € / h	12,8	20,4	18,9 € / h	16,4	20,4
Frais financiers	1,8 € / h	0,8	2,6	2,7 € / h	2,1	3,2
Entretien-réparation	2,6 € / h	0,7	3,4	3,2 € / h		
Autres charges	2,4 € / h	1,3	2,7	2,6 € / h	2,0	3,1
Total des charges	24,4 € / h	17,8	28,0	27,3 € / h	23,7	29,8

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne

..... Mécanisation

En comparaison, le coût d'utilisation des tracteurs en 100 % propriété est plus élevé. Il est de 27,3 € / h. Cette comparaison instantanée n'est toutefois pas suffisante. En effet, les agriculteurs faisant le choix d'investir seuls dans un tracteur pensent qu'une durée de conservation plus longue compensera la moindre utilisation annuelle.

Coût d'utilisation du tracteur de tête en 100 % propriété
en fonction du temps de conservation et comparés aux références
en fonction du temps de conservation & comparés aux références



Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Ainsi pour atteindre le même objectif de 24,4 € / h, les tracteurs en 100 % propriété doivent être conservés près de 8 ans sans problème majeur (voir graphique). En deçà, le coût d'utilisation est toujours moins intéressant. Renouvelé dans les mêmes conditions que les tracteurs de CUMA (5 ans ou 3 280 heures), il coûtera 29,1 € / h à 5 ans (+ 4,7 € / h ou 2 402 € / an) ou 26,1 € / h à 3 280 heures (+ 1,7 € / h ou 869 € / an).



Chambre d'agriculture de l'Yonne



Des écarts plus ou moins importants selon le système d'exploitation

Parmi l'échantillon des tracteurs en 100 % propriété, la valorisation annuelle de la forte puissance à 511 h n'est pas toujours atteinte. Des différences sont observées en fonction du système d'exploitation. Les tracteurs de tête des exploitations de grandes cultures & haut potentiel

(GC & hp) réalisent en moyenne 473 h / an contre 599 h / an pour ceux de polyculture-élevage. Ceci s'explique par les conditions d'exploitation en élevage qui offrent davantage de possibilités de valoriser la forte puissance (épandage des effluents, récolte des fourrages...).

Caractéristiques de l'échantillon

Effectifs	Grandes cultures & faible potentiel			Grandes cultures & haut potentiel			Polyculture / Élevage		
	8 tracteurs	50 % de l'effectif entre et		24 tracteurs	50 % de l'effectif entre et		7 tracteurs	50 % de l'effectif entre et	
	<i>moyenne</i>			<i>moyenne</i>			<i>moyenne</i>		
Puissance	218 ch	188	250	205 ch	180	231	180 ch	170	187,5
Age du parc	5,0 ans			5,0 ans			5,0 ans		
	2 760 h			2 365 h			2 995 h		
Prix d'achat récent (2016)	115 492 € 539 € / ch	105 531 460	117 610 619	118 288 € 577 € / ch	104 398 535	128 476 619	102 800 € 572 € / ch	98 204 537	108 250 601
Utilisation annuelle	552 h	488	620	473 h	400	550	599 h	500	650

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Répartition des charges

	Grandes cultures & faible potentiel			Grandes cultures & haut potentiel			Polyculture / Élevage		
	<i>moyenne</i>	50 % de l'effectif entre et		<i>moyenne</i>	50 % de l'effectif entre et		<i>moyenne</i>	50 % de l'effectif entre et	
Dépréciation	19,0 € / h	17,5	19,1	23,1 € / h	19,2	26,8	16,3 € / h	14,9	17,6
Frais financiers	2,3 € / h	2,2	2,4	3,0 € / h	2,2	3,6	2,1 € / h	1,7	2,4
Entretien-réparation	3,1 € / h			2,8 € / h			3,2 € / h		
Autres charges	2,3 € / h	2,1	2,4	2,9 € / h	2,1	3,6	2,0 € / h	1,6	2,4
Total des charges	26,7 € / h	25,1	26,9	31,8 € / h	26,3	36,2	23,6 € / h	21,2	25,6

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les écarts observés sur le coût horaire à 5 ans ou la durée de conservation pour atteindre 24,4 € / h peuvent donc se révéler encore plus importants. Pour les exploitations de GC & hp, le renouvellement à 5 ans entraîne un surcoût de 7,4 € / h (ou 3 500 € / an) ; il faut attendre 10,7 ans (ou 4 605 h) pour obtenir un coût compétitif avec celui des CUMA.

Choisir l'option groupe pour être gagnant !

La forte puissance mal valorisée coûte cher. Parmi les solutions, le partage de l'investissement au sein d'une CUMA permet de créer un besoin suffisant en forte puissance pour optimiser l'investissement. Il permet d'accéder à un matériel récent et performant pour un coût déterminé à l'avance et constant. Ce renouvellement rapide et régulier observé dans les CUMA

existe aussi dans les exploitations individuelles avec comme justificatif principal l'optimisation fiscale. Dans cette conjoncture de revenus fluctuants et incertains, il présente les risques de travailler à un coût très élevé et de générer des charges difficiles à supporter. Dans tous les cas, les raisonnements techniques et économiques doivent précéder l'optimisation fiscale.

Ces références sur le tracteur de tête en commun seront poursuivies en 2018-2019. A l'étude de la phase d'achat succédera celle de l'organisation du travail et des chantiers afin de vérifier l'impact de différentes stratégies en termes d'économies potentielles.

